

O B J E T : Végétalisation du FRONT DE MER
- réalisation de la 1ère tranche de Travaux

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 13 Août 1981, vous avez approuvé le projet de végétalisation du FRONT DE MER.

Monsieur BARAVIAN, l'architecte à qui a été confié cette étude vient de me transmettre l'Avant Projet Détaillé de la 1ère tranche des travaux, qui doit s'étendre du carrefour de l'U 4 A B au Cimetière de l'EST.

Ces travaux estimés à 2 500 000 Francs pourront être financés de la façon suivante :

- subvention FIDOM 20% : 500 000 F
- subvention du Ministère
de l'Urbanisme et du
logement 20% : 500 000 F
- emprunt : 1 500 000 F

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs :

- d'approuver cette première tranche de travaux;
- de m'autoriser à solliciter la subvention F I D O M ;
- de m'autoriser à solliciter la subvention du Ministère de l'Urbanisme et de Logement;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas de résultat infructueux à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

M. Gilbert GERARD - Pourquoi ce dossier n'a-t-il pas été présenté à la Commission ?

M. CROCHET - La délibération a été présentée, mais sans dossier, car l'Avant-Projet Détaillé est arrivé il y a deux jours. On l'avait précisé en Commission des Finances.

M. Gilbert GERARD - C'est M. BARAVIAN qui avait présenté ce projet. Quel en était le montant ?

LE MAIRE - Au départ, il n'y avait pas de montant. Il avait obtenu le premier prix du concours et a été en conséquence accepté par la Commune. Ensuite, on devait faire des tranches de travaux ; là, c'en est une.

M. Gilbert GERARD - Quel est le montant des honoraires pour cette tranche ?

M. DUPONT - Ce sont les règles de l'ingénierie qui s'appliquent, c'est-à-dire que, en fonction des travaux et de la complexité de leur réalisation, on applique un barème. Grosso modo, l'ingénierie fait passer le montant des honoraires de 6 à 10 ou 11 % selon la complexité et le montant des travaux. Le montant des travaux à terme est égal à 5 millions répartis en deux tranches de 2,5 millions en francs constants (de l'ordre de 6 millions en francs courants).

M. Gilbert GERARD - Est-ce que cela correspond à ce qui se fait en ce moment ?

M. DUPONT - Ces travaux ne sont pas encore commencés. C'est le secteur des Banians essentiellement. Ce qui est en train de se faire en ce moment correspond à un marché antérieur.

M. Gilbert GERARD - Quel aménagement doit être fait, puisqu'il n'y a là qu'une plage de galets ?

M. DUPONT - Il est prévu divers aménagements dont certains conservent "l'aspect galet" lorsque le rivage est très étroit, et d'autres plus complexes tels que kiosques, apports de terre, plantations etc. Ceci pour une première tranche. Il devrait théoriquement y avoir une deuxième tranche, partant du cimetière de l'Est au Barachois, qui serait programmée par le Ministère de l'Équipement l'année prochaine. Ce qui est certain, c'est que la première tranche de 2,5 millions dont il est question ici est une estimation, et si le financement permet d'aller un peu plus loin que le cimetière de l'Est, il ne faudra surtout pas s'en priver, puisqu'il s'agit d'un financement relativement exceptionnel en matière d'Espaces Verts. La clé de répartition est d'habitude de 20 % pour les subventions, 80 % pour la collectivité. En l'occurrence, il y a une subvention complémentaire de 20 % (c'est-à-dire qu'on a fait cohabiter FIDOM et Ministère de l'Environnement) ; le type de financement est donc très avantageux. Cela a permis par exemple au Port de réaliser une plantation relativement importante le long du front de mer. Cette opération est la deuxième bénéficiant d'un type de financement aussi favorable.

M. Gilbert GERARD - Il reste malgré tout 1 500 000 F d'emprunt ; ce qui est assez important ; c'est à peu près le montant de l'électrification rurale pour 1982.

LE MAIRE - On peut tout comparer.

Mis aux voix, le rapport EST ADOPTE A LA MAJORITE (1 opposition : M. Gilbert GERARD).